

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD**  
**CANTON D'AUDINCOURT**

**COMMUNE DE SELONCOURT**

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DCM20150609.21</b>	<b><u>Séance du 9 juin 2015 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-quinze</b> le <b>neuf</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des Mariages - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Premier Adjoint, en l'absence de Mme Irène THARIN, Maire empêché, pour la session ordinaire de juin (Art. L2122-17 CGCT).
<b>NOTA</b> M. le Premier Adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 juin 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1 <sup>er</sup> juin 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents</u></b>  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>	
M. le Premier Adjoint ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. ..... a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ELECTRICITE, GENIE CIVIL D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATION RUE VIETTE**

M. le Premier Adjoint expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED). Cette opération est située rue Viette.

M. le Premier Adjoint propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux de génie civil d'éclairage public et de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités prévues dans la convention de mandat ci-jointe.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 294 740 € TTC dont 164 634 € TTC à la charge de la Commune.

Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe financière « prévisionnelle » de la convention financière jointe.

La Commission Voirie, réunie le 18 mai 2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé de M. le Premier Adjoint entendu, par..... :

- demande au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus
- autorise le Premier Adjoint, en l'absence du Maire empêché, ou le Conseiller Municipal délégué à signer :
  - la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux de génie civil d'éclairage public et de télécommunication
  - la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe "prévisionnelle"
  - tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Seloncourt, le 9 juin 2015

**Pour le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint,  
Daniel BUCHWALDER**

PROJET